

Centre pénitentiaire Sud Francilien | Seine-et-Marne



livraison
juin
2011

Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Affectataire

Ministère de la Justice
et des Libertés
Direction de l'administration pénit-
entiaire (DAP)

Mandataire du ministère de la Justice et des Libertés

Agence publique pour
l'immobilier de la justice (APIJ)

Assistant technique de l'État

Iosis Conseil

Maître d'ouvrage – partenaire privé

Théia, société de projet dont
les actionnaires sont des filiales
du groupe Bouygues Construction
(Quille, GFC Construction,
DV Construction, Norpac,
GTB Construction, Exprimm, Pertuy
Construction, Bouygues Bâtiment
Île-de-France) associées à Dexia,
SEIEF, Crédit Local et Royal Bank
of Scotland

Responsable de l'exploitation maintenance et des services à la personne

Themis FM regroupant Exprimm,
Idex, Preface et Sogeres

Architectes

Groupe Synthese Architecture
et Alain Derbesse Architectes

Paysagiste

Atelier Naurthica

Bureaux d'études

Y Ingénierie/Egis Aménagement

Les chiffres clés

Le chantier

- > Coût d'investissement de **93** millions d'euros TTC
- > Durée du chantier : **24** mois
- > Personnes employées : jusqu'à **350** personnes,
tous corps de métier confondus, en période
de pointe. Ce chantier a par ailleurs permis de
réserver **32 000** heures de travail à des publics
en insertion
- > Surface totale du site : **22** hectares
- > Surface du centre pénitentiaire : **47 000** m² SHON

Le calendrier

- > 2004 : choix du site
- > 2005 : acquisition des terrains
- > Juin 2006 : lancement de la procédure de consultation
- > Février 2008 : notification du contrat, obtention
du permis de construire et démarrage des travaux
- > 1^{er} semestre 2011 : fin des travaux
- > 24 juin 2011 : remise des clés à l'administration
pénitentiaire
- > Octobre 2011-été 2012 : accueil progressif
des personnes détenues

Le centre pénitentiaire : 798 places

- > **2** quartiers centre de détention pour hommes
de **210** places chacun
- > **1** quartier centre de détention pour femmes
de **90** places
- > **1** quartier maison centrale pour hommes
de **28** places
- > **1** quartier d'accueil de **30** places
- > **1** centre national d'évaluation de **50** places
- > **1** unité d'accueil et de transfert de **180** places
- > **1** unité de consultation et de soins ambulatoires
- > **5** unités de vie familiale
- > **2 700** m² d'ateliers

Les personnels pénitentiaires

418 personnels pénitentiaires, dont **6** membres
de la direction, **365** personnels de surveillance
26 personnels administratifs
17 personnels d'insertion et de probation
4 personnels techniques



sommaire



Une nouvelle étape dans le partenariat public-privé

Issu du partenariat public-privé, cet établissement permet l'amélioration des conditions de détention pour les personnes détenues et des conditions de travail pour le personnel.



3 questions à l'architecte Bernard Hemery, Groupe Synthèse Architecture

L'aménagement du centre privilégie de petites unités reliées entre elles, permettant ainsi la cohabitation sécurisée de tous les régimes de détention.



Visite guidée

Lumière, couleurs et végétalisation des espaces font partie d'une démarche d'humanisation de l'espace pénitentiaire.

▲ Particularité de l'établissement :
le centre national d'évaluation (CNE).



Implanté en Seine-et-Marne, le centre pénitentiaire Sud Francilien a fait l'objet d'une intégration paysagère soignée avec la création de merlons et la plantation de quelque 10 000 arbres et arbustes. Cet établissement de 798 places va permettre d'alléger les effectifs des détenus dans les autres prisons franciliennes et d'améliorer ainsi les conditions de détention pour les personnes détenues, comme les conditions de travail pour les personnels pénitentiaires. Conçu pour faire cohabiter en son sein plusieurs régimes de détention (maison centrale et centre de détention), mais aussi des hommes et des femmes, le centre pénitentiaire Sud Francilien a pour particularité d'abriter le premier centre national d'évaluation construit depuis l'ouverture de celui de Fresnes.

Une nouvelle étape dans le partenariat public-privé

Avec la mise en service cette année 2011 des établissements de Lille Annœullin (février), Sud Francilien (juin) et de Nantes (décembre), le programme de construction de 13 200 nouvelles places de détention, issu de la loi d'orientation et de programmation de la justice de 2002, amorce une de ses dernières étapes.

Confié à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), ce programme aura été l'occasion d'introduire un nouveau système de financement et de gestion : au total, dix établissements auront été conçus et construits, en métropole, dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). Dans ce modèle innovant, l'État délivre à une entreprise privée une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de son domaine, en contrepartie de laquelle celle-ci assure une mission globale comprenant le financement, la conception, la construction ainsi que l'exploitation de l'établissement.

Après réception de l'ouvrage, l'État verse à l'entreprise un loyer pendant une durée de l'ordre de 27 ans.

Tandis que pour les établissements des lots 1 (Roanne, Lyon-Corbas, Nancy-Maxéville, Béziers) et 2 (Le Mans-Les Croisettes, Poitiers-Vivonne et Le Havre), seules l'exploitation et la maintenance faisaient partie du PPP, le contrat conclu pour les établissements du lot 3 est plus large.



^ Vue de l'établissement en cours de construction.



^^ La porte d'entrée principale (extérieur et intérieur).



^^ Le service national de transfèrement et le mess sont situés hors enceinte.

Il s'agit d'un établissement particulièrement complexe, avec une multiplication des fonctions et pour la première fois la réalisation d'un centre d'évaluation.



^ L'accueil des familles est également situé hors enceinte.

PPP complet

La société de projet Théia, titulaire du contrat, fait appel pour son exécution à des entreprises chargées de la conception et de la construction ainsi qu'à des responsables de l'exploitation maintenance, mais aussi – et c'est là la nouveauté – à des spécialistes des services à la personne. Au-delà de l'exploitation et de la maintenance, ce sont donc également la restauration, l'hôtellerie, la buanderie, la formation professionnelle, le travail volontaire des détenus, les transports sécurisés ou encore la prise de rendez-vous pour les parloirs qui font partie du PPP. Cette extension du partenariat ne signifie pas le désengagement de l'État, comme tient à le souligner Morgan Tanguy, chef de la mission ONE (ouverture des nouveaux établissements): «Le service pénitentiaire d'insertion et de probation reste associé bien sûr au travail pénitentiaire et à la formation professionnelle. Il nous appartient de veiller à ce qu'il y ait bien un travail de concertation entre les acteurs.»

Pour Diane Pouget, directrice, adjointe au directeur général de l'APIJ, «Le dialogue compétitif retenu pour la procédure dans le cadre du PPP s'est révélé d'autant plus utile pour le centre pénitentiaire Sud Francilien qu'il s'agit d'un établissement particulièrement complexe, avec une multiplication des fonctions et pour la première fois la réalisation d'un centre d'évaluation. Dans ce contexte, cette procédure a permis de converger vers un meilleur équilibre fonctionnel et économique pour l'État.» Après plusieurs expériences de PPP, le bilan reste donc positif.

Optimisation des coûts, garantie des délais, c'est aussi le passage de relais qui s'améliore: «La présence sur le chantier des équipes qui seront chargées de l'exploitation et de la maintenance est un autre gage d'efficacité, estime Gaëlle Gainnet, chef de projet à l'APIJ. Tous les aspects du fonctionnement sont donc bien anticipés par le groupement et par l'administration pénitentiaire.»

Enfin, en amont de la mise en service des établissements, l'intervention de la mission ONE permet de rendre encore plus efficace le dispositif: «Face à la complexité de l'ouverture d'un centre pénitentiaire, notre mission, explique Morgan Tanguy, est d'accompagner la prise en main de l'établissement, en termes de sécurité et sûreté, mais aussi de formation des personnels et de ressources humaines. Nous précisons les responsabilités de chaque acteur et veillons à ce que tous les contrôles nécessaires soient effectués avant l'arrivée des personnes détenues.»



^ Le centre pénitentiaire est bordé par l'autoroute A5.

3 questions à l'architecte Bernard Hemery, Groupe Synthèse Architecture

Quels objectifs ont guidé votre projet de construction de cet établissement pénitentiaire ?

Nous avons voulu éviter l'effet « grande prison » en cherchant à composer la prison avec des secteurs à taille humaine. Nous avons voulu démontrer que même en construisant une prison de 798 places, on peut réussir à faire vivre les gens dans de petites unités.

Les grandes machines, ça n'existe plus. À Lille Annœullin, Sud Francilien et Nantes, nous avons donc travaillé la sectorisation pour que chaque unité, avec ses personnes détenues, puisse vivre par elle-même, de façon autonome. Dans chaque bâtiment d'hébergement, il y a par conséquent des salles de musculation, de cours, une bibliothèque, un salon de coiffure, une infirmerie... C'est la qualité du suivi des personnes détenues et par conséquent leur future réinsertion qui sont ici en jeu.

Toute la difficulté a été de créer ces petites unités, tout en réussissant, en même temps, à établir une continuité avec les espaces communs.

Ces trois établissements devront gérer des régimes de détention différents. Cela a-t-il représenté une contrainte supplémentaire ?

Nous avons en effet dû construire des établissements qui fonctionneront de façon différente, avec des niveaux de sécurité variés. C'est à la fois plus compliqué, car ce sont des formes géométriques distinctes sur les trois sites, avec des problématiques propres de circulation des personnes détenues, mais cela nous a aussi donné plus de liberté. Ça nous a permis de dilater l'espace en maintenant la longueur de murs d'enceinte et de créer de petits coins qui forment autant de petites prisons. Cependant, c'est un même concept que l'on retrouve, avec toujours la présence des atriums à l'entrée des bâtiments d'hébergement, avec aussi la même attention portée aux espaces qui accueillent les familles et aux circulations spécifiques qui marquent la vie en détention. Comme toujours, il faut prévoir les différents circuits pour respecter le principe de non co-visibilité entre les hommes et les femmes, quand la prison est mixte, et entre les différents régimes de détention.

Nous avons voulu éviter l'effet « grande prison » en cherchant à composer la prison avec des secteurs à taille humaine.



^ La salle de musculation.



^ ^ Chaque bâtiment d'hébergement possède entre autres un salon de coiffure, une salle de musculation et a minima une cour de promenade.



12

13

Une attention particulière a été portée à la couleur et au verdissement des espaces. Par quoi cela se traduit-il ?

Nous avons imaginé des systèmes de type « totem », avec des bandes rouges, jaunes, bleues, vertes, qui créent un paysage coloré pour l'espace extérieur. Nous avons voulu que la couleur contribue à la qualification des espaces pénitentiaires : nous avons raisonné en fonction de ce qui se passe autour de tel et tel espace, pour qu'il y ait une cohérence des espaces de vie. Il ne s'agissait pas simplement de peindre les façades. Quant au verdissement, qui nous a été demandé par le ministère de la Justice et des Libertés, nous avons réfléchi avec le paysagiste Jean-Michel Lazard à la façon d'utiliser au mieux les espaces neutres pour planter des arbres ou créer des potagers. En plus de la prairie fleurie de la cour d'honneur, nous avons ramené la végétalisation dans les cours de promenade, avec l'installation de grandes jardinières-bancs. On crée ainsi un décor végétal autour de la cour, dans tous les quartiers d'hébergement et dans les cours des unités de vie familiale. Enfin, nous avons travaillé les zones qui sont vues depuis les fenêtres des personnes détenues : les essences d'arbres sont choisies avec attention, en fonction de leur évolution dans le temps, car pour des gens qui comptent les jours, c'est important d'avoir un paysage qui change avec les saisons.

< Des bandes de couleurs vives habillent les façades.



^ L'importance de la couleur pour la qualification des espaces pénitentiaires: le centre national d'évaluation/unité d'accueil et de transfert (CNE/UAT) et les deux centres de détention pour hommes.

Visite guidée

Bien que sa surface soit plus importante que les autres établissements du lot 3, le centre pénitentiaire Sud Francilien parvient à s'intégrer dans le paysage : si la faible hauteur de ses bâtiments et leur couleur claire y contribuent, c'est aussi l'attention portée au programme de plantation paysagère qui a permis sa bonne insertion : « Très tôt, nous nous sommes engagés dans une démarche paysagère, insiste Diane Pouget, directrice opérationnelle, adjointe au directeur général de l'APIJ. Cette ambition avait été intégrée au cahier des charges en s'articulant avec les exigences paysagères du Conseil général pour la route départementale qui assure la desserte de l'établissement. » Cette démarche s'est traduite notamment par la plantation de 10 000 arbres et arbustes et la mise en place de merlons de 4 mètres de haut autour du centre pénitentiaire. « Il a fallu 250 000 m³ de terre pour réaliser ces talus façon Vauban », explique Lionel Duclos, directeur des travaux.

Derrière ces remparts naturels, tout un dispositif très perfectionné de sécurité se déploie : après le glacis extérieur, un mur en béton de 6 mètres de haut dessine le contour d'une enceinte pentagonale, surveillée par des miradors. La présence à l'intérieur de l'établissement d'un quartier de maison centrale et d'un centre national d'évaluation justifie l'implantation de ces miradors. Le système de sécurité ne diffère pas des autres sites : il comprend une zone neutre avec détection par infrarouge et hyperfréquence, des filins anti-hélicoptère au-dessus de la zone de détention mais aussi 400 caméras suivies par des agents qui se relaient 24h/24 au PCI (poste central d'information).

Sur 22 hectares, le centre pénitentiaire fonctionne comme une vraie ville, avec ses 1 600 m² de cuisine, blanchisserie et cantine ; il nécessite la participation volontaire d'une centaine de détenus aux services généraux, en plus des personnels extérieurs.

Évaluation et réinsertion

Première en France, depuis l'ouverture après-guerre de celui de Fresnes, la construction d'un second centre national d'évaluation (CNE) d'une capacité de 50 places constitue l'une des particularités majeures du centre pénitentiaire Sud Francilien : « Le CNE est destiné aux détenus condamnés à une peine de 15 ans et plus, explique Pascal Vion, chef

L'insertion paysagère s'est traduite notamment par la plantation de 10 000 arbres et arbustes.



^^ Arbres et merlons :
l'insertion paysagère, un enjeu
essentiel du programme.

L'objectif : offrir aux personnels pénitentiaires des conditions de travail plus confortables et moins stressantes.



^^ L'extérieur du CNE/UAT et son entrée.

d'établissement. Ils seront reçus après leur condamnation pour être évalués durant 6 semaines par une équipe pluridisciplinaire, composée de personnels pénitentiaires (personnels de surveillance mais aussi d'insertion et de probation) et de psychologues. À l'issue de cette période, une synthèse sera effectuée ; elle permettra à l'administration centrale de prendre sa décision concernant l'affectation. » Complémentaire du CNE, un service national de transfèrement a été implanté à l'extérieur de l'enceinte, ainsi qu'une unité d'accueil et de transfert (UAT) de 180 places qui a été construite, à l'intérieur, pour héberger les personnes détenues, entre la fin de leur évaluation et leur transfert dans l'établissement où elles doivent purger leur peine. Ce système a vocation non seulement à mieux cerner le profil des détenus, mais aussi à amorcer, avec eux, une meilleure définition de leur projet de réinsertion.

D'une manière plus générale, accompagner les détenus sur le chemin de la réinsertion figure parmi les objectifs affichés par le programme immobilier de la justice. La présence de salles de classe et de bibliothèques dans chaque quartier d'hébergement en témoigne. Les efforts consentis pour faire entrer le sport et la culture dans l'établissement (qui comporte un terrain de football et un gymnase de 900 m², ainsi qu'une salle de musculation dans chaque quartier d'hébergement) sont également au cœur du dispositif très innovant. Pascal Vion, directeur de l'établissement, confirme cette volonté : « Nous avons créé, en février 2011, un comité de suivi qui rassemble, autour du Préfet, 63 personnes, élus locaux, associations, services de l'État, explique-t-il. Il permet de réfléchir aussi bien à l'accessibilité du site en transports en commun qu'aux questions de logement des personnels, de santé des détenus ou de sécurité civile. Certains groupes de travail ont aussi pour objectif de développer des partenariats avec le milieu culturel et sportif local pour le faire entrer dans l'établissement. »

Lumière, couleur et végétalisation

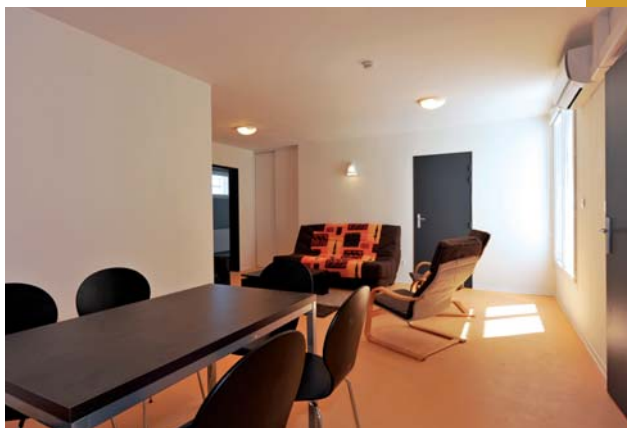
Imaginé de façon à améliorer les conditions de détention, l'agencement de l'établissement vise également à offrir aux personnels pénitentiaires des conditions de travail plus confortables et moins stressantes. Les atriums des quartiers d'hébergement ont par exemple vocation à faire entrer la lumière naturelle au cœur de la détention, mais aussi à faciliter la communication entre les surveillants qui peuvent se voir et s'entendre d'un poste protégé à l'autre.

Quant aux couleurs lumineuses des murs, des sols, des portes intérieures et extérieures, elles constituent à la fois un décor et une signalétique pour repérer plus facilement les différents locaux, lieux d'activité, parloirs réservés aux familles, parloirs avocats...

Individuelles pour la grande majorité d'entre elles, les cellules disposent toutes d'une cabine sanitaire avec douche, toilettes et lavabo. « Toutes les cellules possèdent un réfrigérateur, une télévision et des plaques électriques, indique Lionel Duclos. Quant aux caillebotis fixés aux fenêtres, ils ont été choisis pour être très résistants sans pour autant ne pas trop obstruer la vue. » D'une superficie de 10,5 m² en centre de détention, les cellules sont un peu plus vastes (12 m²) en maison centrale.

Dans un souci d'humaniser l'espace pénitentiaire très minéral, le centre Sud Francilien a bénéficié, comme celui de Lille Annœullin, d'un programme de végétalisation plus poussé que pour ses prédécesseurs. Des jardinières-bancs ont été installées dans les cours de promenade des quartiers d'hébergement et des espaces verts ont été créés sous les fenêtres des détenus, autour de la place panoptique, ainsi que dans les cours des unités de vie familiale (UVF).

Au nombre de 5, les UVF sont des appartements – F2 ou F3 – qui peuvent être mis à la disposition des personnes détenues et de leur famille pour une durée de 6 à 72 heures. Cet « outil » qui permet de préparer la réinsertion est essentiel aussi bien pour les personnes détenues que pour les familles auxquelles le centre pénitentiaire accorde une attention toute particulière : dans les UVF, au sein de la détention, mais aussi à l'extérieur de l'établissement dans le bâtiment réservé à leur accueil.



^ Une unité de vie familiale.



^ Une cellule simple.
^ Une cellule pour personne à mobilité réduite.



^ La cour d'honneur.



⌆ Le poste central d'information (PCI).
 ⌆ Vue depuis un mirador.

⌆ La cour de service réservée
 aux personnels.
 ⌆ Le bâtiment dédié à l'administration.



^ Le quartier maison centrale.

26

27



^ L'escalier d'intervention pour l'unité de consultation et de soins ambulatoires.



^ Une salle de formation.
^ Le gymnase.



^ Le terrain de sport.
^ Les ateliers de travail volontaire
pour personnes détenues.



▲ L'atrium du quartier centre de détention pour femmes.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à

Morgan Tanguy, Chef de la mission ouverture des nouveaux établissements pénitentiaires à la Direction de l'administration pénitentiaire

Stéphanie Tenaillon, Adjointe au chef du SCERI à la Direction de l'administration pénitentiaire

Pascal Vion, Chef d'établissement du centre pénitentiaire Sud Francilien

Lionel Duclos, Directeur des travaux du centre pénitentiaire Sud Francilien

Bernard Hemery, Directeur Groupe Synthèse Architecture

Alain Derbesse, Architecte, Directeur A Derbesse

Alain Mages, Architecte, Groupe Synthèse Architecture

Jean-Michel Lazard, Paysagiste

Ont participé au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Diane Pouget, Directrice, adjointe au Directeur général

Aurélien Defigier

Gaëlle Gainnet

Coordination: Marion Moraes – Mission communication

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Willy Berré, D.R. (p.4)

Impression Darantière





L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice et des Libertés. Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'Outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Avec 798 places, le centre pénitentiaire Sud Francilien, implanté en Seine-et-Marne, accueillera en priorité des personnes actuellement détenues dans les autres établissements de la région. Avec un quartier de maison centrale, des centres de détention pour hommes et pour femmes, il a été conçu pour gérer différents régimes de peine. Enfin, il abritera un centre national d'évaluation, unique en France avec celui de Fresnes.

La conception, la construction et l'exploitation de cet établissement, prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) de 2002, ont été confiées à un groupement, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Comme pour l'ensemble des établissements construits dans le cadre de la LOPJ de 2002, une attention particulière a été portée aux conditions de travail des personnels pénitentiaires. Par ailleurs, la place accordée aux familles ainsi qu'aux activités sportives, socioculturelles et éducatives traduit la volonté de mieux accompagner les personnes détenues sur le chemin de la réinsertion.

